



Préambule

Madame, Monsieur,

Janvier, dont l'étymologie vient de Janus – dieu des fins et des commencements - sera placé sous le signe de la transition : de la pandémie à la reprise des activités que nous espérons de moins en moins contraintes par les mesures sanitaires. Ainsi les dispositifs de soutien COVID vont côtoyer les nouveaux appels à projets qui invitent à la création et à des retrouvailles toujours plus fécondes avec le public ! Quant aux archives, elles nous rappellent que les *fakenews* ne datent pas d'aujourd'hui et qu'elles nous permettent de lire notre environnement, en l'occurrence la toponymie neuchâteloise. Côté rendez-vous, notez le 15 mai qui verra l'ouverture de la nouvelle exposition au Musée du Laténium sur la période de la Tène, devenue un point de repère incontournable pour les historien-nés du monde entier.

Enfin, nous nous réjouissons de vous retrouver lors de la visioconférence du 10 février prochain pour répondre à vos questions sur les dispositifs d'aide COVID de la Confédération et du canton.

À très vite et avec nos plus cordiales salutations,

Marie-Thérèse Bonadonna
Cheffe du service de la culture

Service de la culture – direction

COVID-19 : Dispositifs de soutien

Avec la prolongation des mesures de soutien, de nouveaux délais ont été fixés pour le dépôt des

demandes d'indemnisation et de soutien aux projets de transformation ; certaines modifications ont également été apportées à l'ordonnance COVID-19 Culture. Les entreprises culturelles ainsi que les actrices et acteurs culturel-le-s peuvent à nouveau déposer leurs demandes de soutien sur le site internet du service de la culture (www.ne.ch/culture, onglet COVID-19). Vous y trouverez également le détail des informations suivantes.

Indemnisations

L'indemnisation des entreprises culturelles et des actrices et acteurs culturel-le-s pour leurs pertes financières ainsi que les indemnités versées aux associations culturelles d'amateurs sont prolongées jusqu'à la fin de l'année 2022. Il est important de mentionner que ces soutiens seront maintenus aussi longtemps que dureront les restrictions imposées par les autorités. Dès que toutes les restrictions - dont l'obligation de certificat COVID - seront levées, ces indemnités cesseront d'être versées au terme de la période d'indemnisation en cours.

À l'issue du délai concernant le mois de décembre 2021, une nouvelle période s'ouvre et couvre les dommages survenus entre le 1er janvier et le 30 avril 2022. Les entreprises culturelles, de même que les actrices et acteurs culturel-le-s, peuvent déposer leur nouvelle demande d'indemnisation jusqu'au **31 mai 2022**.

Projets de transformation

Les soutiens aux projets de transformation sont également prolongés jusqu'à fin 2022. Ils seront maintenus indépendamment de la levée éventuelle des restrictions imposées par les autorités.

Le prochain et dernier délai pour le dépôt des demandes de soutien aux projets de transformation a été fixé au **27 février 2022**. Le jury chargé de leur évaluation se réunira à la suite de cette date.

Si vous souhaitez avoir un retour sur la recevabilité de votre projet avant de déposer une demande de soutien, un formulaire pour préanalyse reste à votre disposition sur notre site internet.

Aide d'urgence Suisseculture sociale

De même que pour les projets de transformation, les aides financières octroyées par Suisseculture sociale continueront d'être versées jusqu'à fin 2022, et ce, indépendamment de la levée éventuelle des restrictions. Elles concernent les actrices et acteurs culturel-le-s qui se trouvent en situation d'urgence financière. Elles et ils peuvent déposer leur demande sur le site de [Suisseculture Sociale](#). À noter que les personnes qui ont reçu une aide d'urgence pour les mois de novembre et décembre 2021 recevront un lien de Suisseculture Sociale le 1er février 2022 avec la nouvelle demande pour les mois de janvier et février 2022.

Aides forfaitaires

En complément à ces mesures, le Grand Conseil neuchâtelois a souhaité, en décembre 2021, qu'une aide forfaitaire complémentaire pour les actrices et acteurs culturel-le-s soit mise en place une nouvelle fois par le Canton. En fonction des indemnités touchées (indemnisations, APG, SCS, chômage, etc.), elles et ils pourront bénéficier d'un montant maximum de 10'800 francs. Ce montant couvre la période allant de novembre 2020 à avril 2021. Un montant maximum de 700'000 francs est dévolu à cette mesure.

Les demandes peuvent être déposées sur le site du service de la culture à partir du 1er février et jusqu'au 28 février 2022.

[En savoir plus](#)

Visioconférence sur les dispositifs de soutien COVID-19



En 2021, nous vous avons donné rendez-vous pour plusieurs visioconférences au sujet des mesures de soutiens COVID-19, des formulaires de demandes et des documents de calcul des dommages. Chacune de ces rencontres peut être réécoutée sur les liens ci-dessous :

- [Indemnisation des entreprises culturelles](#)
- [Indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s](#)
- [Projets de transformation](#)

Avec la prolongation des mesures de soutiens et afin de continuer à vous accompagner dans le dépôt de vos demandes, le service de la culture souhaite vous proposer une nouvelle rencontre en visioconférence le **10 février 2022 de 16h à 17h**.

Lors de ce rendez-vous, il s'agira notamment d'aborder quelques points spécifiques liés à cette nouvelle phase de soutien, mais surtout de nous tenir à votre disposition pour répondre à vos questions les concernant. Nous ne pourrons toutefois pas traiter de chaque situation singulière, choisissant de privilégier dans ce cadre les questions qui bénéficieraient au plus grand nombre.

Celles et ceux qui souhaitent y participer peuvent s'inscrire par mail en écrivant à l'adresse CovidCulture@ne.ch. Un lien pour suivre la visioconférence vous sera transmis ultérieurement.

Médiation culturelle : lancement de l'appel à projets



Le service de la culture encourage le développement des activités de médiation culturelle, notamment celles destinées aux écoles. Afin de sensibiliser les élèves aux arts et à la culture ainsi que de favoriser leur accès aux institutions culturelles, un appel à projets est lancé chaque année depuis 2016 afin de soutenir les actions de médiations culturelles en lien avec les écoles.

Les projets peuvent être déposés sur CULTURAC jusqu'au **2 mai 2022**.

[En savoir plus](#)

[Le dossier pédagogique: aide-mémoire à l'intention des organismes culturels](#)

[L'expérience culturelle: aide-mémoire à l'intention du corps enseignant](#)

Appel à projets d'envergure supracantonale

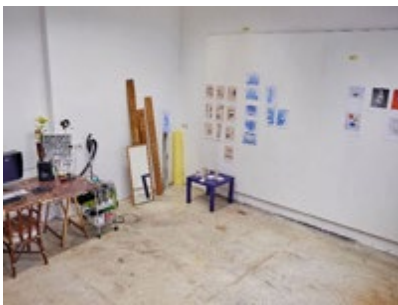


Chaque année, le service de la culture met en place un appel à projets destiné aux créations d'envergure cantonale et supracantonale dans le domaine de la musique et des arts de la scène. Il permet notamment de soutenir des projets ambitieux qui tourneront et seront diffusés hors du canton de Neuchâtel.

Les dossiers peuvent être déposés sur Culturac jusqu'au **7 avril 2022**.

[En savoir plus](#) (onglets musique et arts de la scène)

Atelier de Berlin : appel à candidatures



Atelier de Berlin © Benoît Jeannet

L'Association *Atelier de Berlin* et le service de la culture mettent à la disposition d'artistes et de chercheurs-euses neuchâtelois-e-s un atelier-appartement en plein cœur de Berlin. Trois séjours de six mois sont mis au concours, pour la période allant du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2023. Une bourse de 8'000 francs par séjour est attribuée à chacun-e des résident-e-s pour les aider à couvrir leurs besoins sur place.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au **11 février 2022**.

[En savoir plus](#)

Pro Helvetia : résidences et voyages de recherche



Pro Helvetia propose des résidences et des voyages de recherche dans les régions des bureaux de liaison (région arabe, Chine, Russie, Amérique du Sud, Asie du Sud, Afrique occidentale, Afrique centrale, Afrique orientale et Afrique australe). Les candidatures sont ouvertes aux acteurs et actrices culturels (curateurs/curatrices, artistes, organisateurs/organisatrices de manifestations, médiateurs/médiatrices) issus des disciplines soutenues par Pro Helvetia. En plus de ces résidences dans les bureaux de liaison, Pro Helvetia soutient les résidences pour les acteurs et actrices culturels suisses dans d'autres pays. Des résidences d'écriture, des programmes de résidence destinés à la relève des arts de la scène ou à la promotion de la relève dans les arts visuels sont par exemple

possibles dans divers lieux tels que le Palazzo Trevisan à Venise ou le Swiss Institute New York.

Les délais pour ces différentes candidatures sont à ouverts jusqu'au **1^{er} mars 2022**.

[En savoir plus](#)

Concours Graine de Plume



Les Éditions OKAMA, maison d'édition suisse spécialisée dans le domaine du fantastique et fantasy, projettent de publier une nouvelle anthologie de *novellas* destinée aux jeunes adultes (16-20 ans). Ces anthologies reposent sur le principe d'une écriture partant de différentes contraintes narratives posées au départ : pour leur rédaction, les autrices et auteurs se voient imposer un personnage, un lieu ou objet avec un nombre de signes maximum, une saison ou un contexte.

Dans ce cadre, les Éditions OKAMA organisent un concours *Graine de plume*. Il donne la possibilité à une jeune autrice ou un jeune auteur de proposer une histoire aux côtés d'auteurs-trices confirmé-e-s.

Les textes peuvent être remis à la maison d'édition jusqu'au **15 mars 2022**.

[En savoir plus](#)

Archives

Le faux document, une source historique de première importance

L'histoire neuchâteloise connaît, à plusieurs siècles de distance, deux faussaires particulièrement ingénieux et déterminés : le bâtard Vauthier de Rochefort (mort en 1413) et le colonel Abram de Pury (1724-1807). Leur production de faux documents a profondément marqué l'historiographie régionale. Les Archives de l'État en conserve encore de nombreuses traces qui font aujourd'hui le bonheur des historiens.

À l'heure des « fake news » et de la désinformation de masse, il n'est peut-être pas inutile de s'arrêter un instant sur ces deux personnages et de s'interroger sur l'opportunité de conserver ou non de faux documents en archives.

Découvrez à ce sujet l'article de Lionel Bartolini, archiviste cantonal, publié dans la revue Arbido :

<https://arbido.ch/fr/edition-article/2021/das-dokument/le-faux-document-une-source-historique-de-premiere-importance>

L'inventaire détaillé des archives de la famille Marval accessible en ligne

L'important travail de mise en ligne d'inventaires sur le *portail*



Livre d'amis de Jean Marval (1MARVAL-06/02)



Premier numéro de la Feuille d'Avis de Neuchâtel (5MARVAL-72)

des archives neuchâteloises permet aux chercheurs d'accéder aux fonds conservés aux Archives de l'État de Neuchâtel.

À l'image du fonds de la famille Marval, dont une description à la pièce est désormais accessible sur internet et qui met en lumière des perles de notre patrimoine archivistique. Ce fonds documente l'histoire de cette famille et son implication dans la vie neuchâteloise tout en illustrant les aspects les plus divers de l'histoire de notre région.

On y trouve notamment trois journaux personnels du 18^e siècle, un livre d'amis du 16^e siècle à la riche iconographie, ainsi que les deux premiers numéros de la Feuille d'Avis de Neuchâtel (1738), à ce jour les seuls conservés que l'on connaisse. Tenant chacun en un seul feuillet, ils évoquent le quotidien des Neuchâteloises et Neuchâtelois : au recto les petites annonces, au verso les nouvelles du monde qui arrivent dans les semaines suivant les événements. Autre époque, autre rythme !

L'inventaire détaillé du fonds Marval est à découvrir sur le Portail des archives neuchâteloises : <http://www.archivesne.ch/>
Lien vers les journaux personnels Marval étudiés par l'Unil : <https://wp.unil.ch/egodocuments>

Laténium

Les équipes du Laténium s'affairent à l'exposition 2022



Auguste Bachelin, La Tène. Huile sur toile, 1879. Laténium, exposition permanente

Le site de La Tène sera au cœur de l'attention des équipes du Laténium en 2022. L'exposition temporaire aura pour thème la mise en valeur de l'impact culturel et scientifique des recherches conduites sur ce gisement emblématique de la préhistoire celtique (ouverture le 15 mai).

Découvert en 1857 sur les rives du lac de Neuchâtel, La Tène est l'un des sites archéologiques les plus célèbres de Suisse. Dans le jargon scientifique, la « culture de La Tène » désigne la civilisation celtique qui est attestée sur une grande partie de l'Europe entre 450 et 50 av. J.-C env.

Ce projet accompagnera le renouvellement muséographique du secteur « Les Celtes de La Tène » dans l'exposition permanente, qui sera mis en chantier dès le début du printemps.

[En savoir plus](#)

Appels à projets et échéances

Musique : 14 février 2022

Arts de la scène : 7 mars 2022

Projets d'envergure supracantonale : 7 avril 2022

Médiation : 2 mai 2022

Soutien à l'édition et à la publication : 15 août 2022

COVID-19 :

Projets de transformation : 27 février 2022

Aides forfaitaires : 28 février 2022

Indemnisation des entreprises culturelles : 31 mai 2022

Indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s : 31 mai 2022

Plus d'informations sur les pages *Aides et soutiens* de notre site internet : www.ne.ch/culture



Service de la culture

Château – Rue de la Collégiale 12

2000 Neuchâtel

T. 032 889 69 08

Service.Culture@ne.ch

[Mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire](#)